

Atelier C

MESSAOUD Nadir, Doctorant, Université Paris 13, CERAP

Titre

**Du critère des conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale aux principes inhérents à l'identité constitutionnelle de la France : la métamorphose !**

Résumé

Si la décision du Conseil constitutionnel du 27 juillet 2006 (1), fait apparaître pour la première fois la notion d'identité constitutionnelle de la France, cela n'en demeure pas moins une étape décisive dans le cheminement de la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

L'histoire nous renseigne, tout d'abord, sur l'indifférence du juge constitutionnel à l'égard des arrêts fondateurs de la CJCE. Les rencontres sont rares ce qui favorise, par conséquent, la banalisation par le Conseil constitutionnel du droit de l'Union européenne.

Ensuite, vint l'étape de la rencontre. Ce n'était pas un accident de l'histoire, mais un chemin sur lequel le Conseil constitutionnel était obligé d'emprunter. La ratification du traité de Maastricht et l'apparition de la jurisprudence du Conseil constitutionnel portant sur les conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale demeurent, sans aucun doute, la pierre angulaire d'un nouveau départ des rapports avec la construction européenne.

Enfin, c'est dans un contexte marqué d'une part, par les révisions en cascade de la Constitution pour la rendre compatible avec les traités européens et, d'autre part, par l'effacement progressif dans la jurisprudence constitutionnelle et administrative du contrôle de constitutionnalité du droit dérivé de l'UE, que la thèse d'un basculement effectif des normes se trouve renforcée. En effet, le droit de l'UE qui, de prime abord, paraissait si loin, s'intègre dans le droit interne pour remettre en cause la hiérarchie des normes. De surcroît, pour défendre son système juridique, le Conseil constitutionnel, semble s'attacher à cette jolie formule « *d'identité constitutionnelle* », sans dire, toutefois, en quoi elle consiste.

La démarche de cette étude ne sera pas celle d'un inventaire descriptif des incidences du droit de l'UE dans la norme constitutionnelle, mais de démontrer dans quelle mesure, le Conseil constitutionnel défend la primauté de sa Constitution à travers des notions propres à lui sans enfreindre le principe de la participation de la République à la construction européenne.. Une lecture approfondie des décisions du Conseil constitutionnel, des arrêts du Conseil d'État ainsi que les arrêts de la CJUE nous est nécessaire pour tenter de comprendre, les rapports entretenus avec le droit dit « *externe* » de l'UE, ses complexités et la métamorphose constance de la jurisprudence constitutionnelle.

---

(1) Décision n° 2006-540 DC du 27 juillet 2006, *Loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information*, JORF 3 août 2006, p. 11541.